FSDL et SFCD s'opposent à la réforme des retraites

Publié le 29.01.2020. Paru dans L'Information Dentaire n°5 - 5 février 2020

Cet article est paru dans

L'Information Dentaire
N° 5 | 5 février 2020

Lire ce numéro
M'abonner

Les deux syndicats ont annoncé coup sur coup, cette semaine, qu'ils rejoignaient le collectif « SOS retraites ». Ce collectif, constitué à l'automne 2019, comprend plusieurs syndicats de médecins, d'infirmiers, de kinés, d'avocats ou encore de pilotes de ligne. Ils estiment, malgré les négociations engagées jusqu'à aujourd'hui, qu'aucune proposition n'a été formulée pour répondre aux inquiétudes des 700 000 professionnels qu'ils représentent.

« Nous demandons le retrait pur et simple de ce projet funeste mal ficelé et nous invitons la profession dans son ensemble à rejoindre le mouvement «SOS retraites» et à s'opposer vigoureusement à cette réforme », écrit Patrick Solera, président de la FSDL, sur le site internet du syndicat.

Le Syndicat des femmes chirurgiens-dentistes (SFCD), quant à lui, dit rejoindre le collectif « pour défendre les intérêts des chirurgiens-dentistes qui ont subi des « carrières hachées, parce que les femmes sont majoritairement concernées, parce que certaines d'entre elles ont, en conséquence, des revenus moindres en dessous des moyennes officielles ».

C'est après que le Conseil d'Etat et la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) ont tous deux rendus des avis négatifs sur le projet de réforme que les deux syndicats ont pris leur décision. La plus haute juridiction administrative dénonce notamment l'empressement du gouvernement à vouloir faire passer un texte dont la « sécurité juridique » n'est pas garantie. Il regrette le recours aux ordonnances qui pourrait permettre d'enjamber une partie du débat parlementaire. Le Conseil d'Etat raille également l'étude d'impact accompagnant les deux textes qui ne répond pas « aux exigences générales d'objectivité et de sincérité ».

Régime universel «fourre-tout»

La CNAVPL s'est prononcée elle aussi contre le projet de loi et avec elle la Caisse de retraite des chirurgiens-dentistes (CARCDSF). Le projet de loi, qui pose le principe de la juxtaposition, sur plusieurs années, des régimes existants et du nouveau régime universel, « n'apporte pas de garantie sur les conditions d'un traitement équitable des générations concernées, tant en matière de cotisations que de prestations », estime-t-elle. Elle constate que « l'augmentation des taux de cotisations, susceptible d'être imposée à certaines professions libérales peut remettre en cause l'équilibre économique de leurs entreprises » et que « le principe d'une utilisation des réserves financières des sections professionnelles au seul bénéfice des professions qui les ont constituées n'est sont pas repris dans les projets de textes ».

« La prise en compte de la pénibilité pour le calcul de la retraite semble réservée aux seuls salariés, alors que les chefs d'entreprise libéraux subissent les mêmes contraintes dans le cadre de leur activité professionnelle », souligne encore la caisse. « Il n'y a aucune raison valable de basculer dans un régime universel «fourre-tout» où l'État décide à sa guise du montant des cotisations et des reversions chaque année dans le cadre du PLFSS, martèle Patrick Solera. Pourquoi accepter que la gestion de notre caisse soit confiée à des personnes qui ont mis la France en faillite depuis des décennies et qui vous jurent sur l'honneur que tout se passera comme convenu ? »

Thèmes abordés

#Vie de la profession

Commentaires

Laisser un commentaire

Vous devez être connecté pour publier un commentaire.

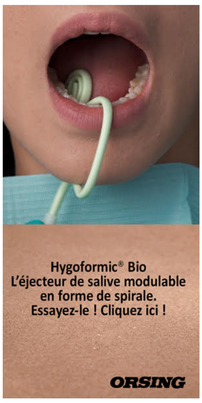

Newsletter

Inscrivez-vous à la newsletter pour recevoir chaque semaine l'essentiel de L'Information Dentaire

Je m'inscris

Sur le même sujet

VIE DE LA PROFESSION

Elections URPS 2021 : quatre syndicats dentaires en lice

Top départ. Les Chirurgiens-dentistes de France (Les CDF), la Fédération des syndicats dentaires libéraux (FSDL), Syndicat des femmes chirurgiens-dentistes (SFCD)...

VIE DE LA PROFESSION

Confinement : les Ordres des professions de santé « se mobilisent pour garantir la continuité des soins »

Les cabinets dentaires restent ouverts pendant le confinement mais les patients seront-ils au rendez vous ? Nul ne le sait. Mais...

VIE DE LA PROFESSION

Palmarès 2020 des hôpitaux : en tête, Pellegrin de Bordeaux pour la chirurgie orale, la Pitié-Salpétrière pour la maxillo

Comme chaque année le magazine « Le point » a publié le 29 octobre le tableau d'honneur des 50 meilleurs hôpitaux et...

VIE DE LA PROFESSION

Dépenses de soins dentaires : toujours dynamiques

Selon les données publiées par l'Assurance maladie le 21 octobre, les remboursements de soins dentaires sont en hausse de 6...

VIE DE LA PROFESSION

Indemnités journalières sans délai de carence pour les libéraux : désaccords syndicaux

Aujourd'hui, hors contrat de prévoyance, aucun professionnel libéral ne bénéficie d'indemnités journalières au titre de la maladie avant le 91ème...

VIE DE LA PROFESSION

Recol : Quels traitements restaurateurs en 2020 ?

Dans notre activité de soins conservateurs, le choix des techniques, des matériaux, du matériel peut être très varié et évolutif...

ABONNEMENT

Abonnez-vous pour recevoir la revue et bénéficiez des services en ligne

Je m'abonne

APPLICATION MOBILE

Retrouvez les éditions abonnés sur notre application mobile

Google Play | App Store

NOS AUTRES REVUES

Découvrez nos autres revues et abonnez-vous

Découvrir

Philia
L'INFORMATION DENTAIRE EST UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE

En continuant de défiler, vous acceptez l'utilisation de services tiers pouvant installer des cookies ✓ Accepter | Personnaliser